

Qui contacter ?

- Mairie de GINTRAC : 05 65 38 58 85
- Numéros d'appel d'urgence : 18 / 112
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15

SITES INTERNET

Pour des informations générales :

www.prim.net
www.lot.gouv.fr

Pour des renseignements sur la météo :

www.meteofrance.fr

Pour des renseignements sur les crues :

www.vigicrues.gouv.fr
www.debits-dordogne.fr

RADIOS

- RFM** : 88.4 Mhz
France Inter : 95.7 Mhz
France Musique : 99.4 Mhz
France Culture : 96.4 Mhz
Radio Jordanne : 91.1 Mhz
Présence Lot : 95.8 Mhz

A EMPORTER EN CAS D'ÉVACUATION



- 1 radio portable avec piles
- 1 lampe de poche avec piles
- Des bouteilles d'eau potable
- Vos papiers personnels
- 1 trousse de pharmacie
- Votre traitement médical en cours
- Des couvertures
- Des vêtements de rechange
- Des bougies et des allumettes

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - DICRIM

GINTRAC



COMMENT REAGIR FACE AUX RISQUES MAJEURS ?



Document à conserver

Le mot du Maire

L'article L125-2 du Code de l'Environnement stipule que : « *le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger* ».

C'est ainsi dans un souci d'information et de prévention qu'a été élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs : **DICRIM** qui :

- **Recense** les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- **Explique** les conditions dans lesquelles l'alerte est donnée à la population,
- **Précise** pour chacun des risques les conseils de comportement et les mesures à prendre.

En parallèle, la commune élabore un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, outil de gestion de crise destiné à mettre en place, préalablement, une organisation fonctionnelle et réactive des moyens permettant de faire face aux accidents et sinistres d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur la population et le territoire communal. Son but est de limiter les actions improvisées en cas de crise.

Le PCS prépare une réponse de proximité sous la responsabilité du Maire, dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un évènement de sécurité civile : un accompagnement et soutien aux populations ainsi qu'un appui aux services de secours.

La mise en place de cet outil nécessite l'engagement de tous, et la commune doit mobiliser l'ensemble de ses ressources matérielles et humaines, préalablement recensées.

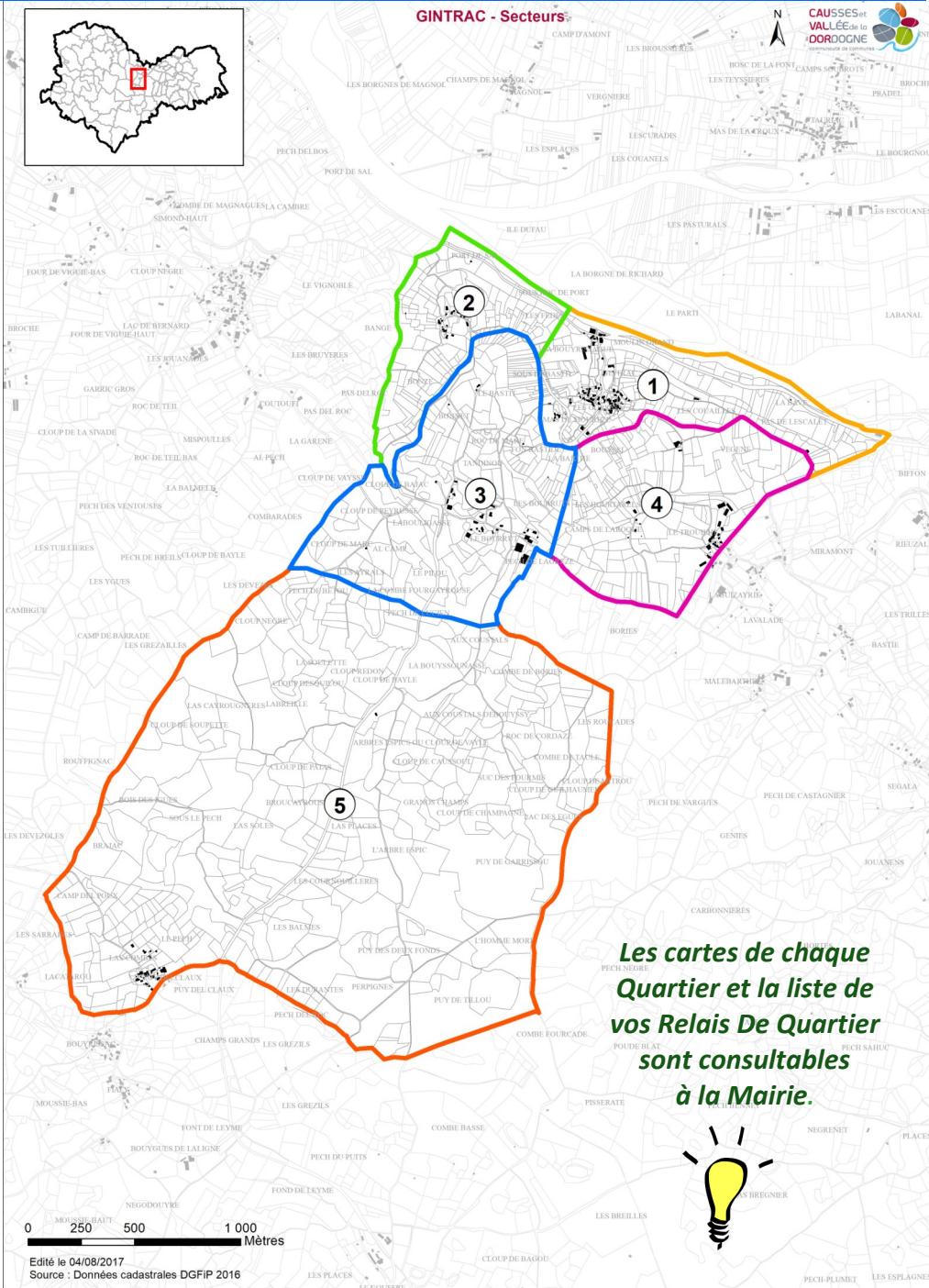
L'objectif du plan est d'aider la commune à faire face aux différentes situations auxquelles elle pourrait être confrontée.

Ce DCRIM vous en dira plus sur les « **risques majeurs** » qui peuvent concerner notre commune de GINTRAC et sur les premiers réflexes à avoir en cas de survenance de l'un d'entre eux.

Bonne lecture et merci pour votre implication !

Christophe PROENÇA

SECTORISATION DE LA COMMUNE - RDQ



TEMPÊTES - ORAGES - VENTS VIOLENTS

Ces événements peuvent se traduire par :

- des vents très forts
- des pluies abondantes pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, coulées de boue, glissements de terrain) ;
- des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages...) .

Il existe 3 niveaux de vigilance météorologique : jaune, orange et rouge.

En vigilance rouge, la commune de GINTRAC prend les mesures suivantes :

- Information par contact téléphonique et les relais de quartier
- Alerte et si besoin évacuation des personnes sinistrées

LES BONS REFLEXES !

- Limitez vos déplacements, fermez les volets.
- Rangez ou fixez les éléments exposés aux vents.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

AVANT :
Consulter les cartes
de vigilance météorologique

en cas ... de tempête



Relais De Quartier (ou RDQ)

Le Relais de Quartier est un **citoyen bénévole** chargé d'informer la population, en cas de risque majeur, par du **porte à porte**.

Lors de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de GINTRAC a été divisée **en 5 quartiers**.

Pour chaque quartier, qui compte plusieurs rues ou lieux-dits, un binôme de 2 bénévoles s'est engagé pour apporter leur aide en cas de déclenchement du PCS : **ce sont les Relais De Quartier (RDQ)**.

Ils font partie de la réserve communale de sécurité civile.



La carte du zonage est consultable en fin de DICRIM et à la Mairie.
Les cartes de chaque secteur et la liste de vos Relais De Quartier sont consultables à la Mairie.



Les risques identifiés sur la commune

INONDATION

RUPTURE DE BARRAGE

MOUVEMENT DE TERRAIN

FEUX DE FORêt / INCENDIES

ALEAS CLIMATIQUES

CHUTE DE NEIGE/VERGLAS

GRAND FROID

CANICULE

TEMPÊTE

RISQUE SANITAIRE (NUCLEAIRE)

POLLUTIONS

EAU POTABLE / COURS D'EAU / AIR

INONDATION

La commune de GINTRAC est couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) depuis 2005. Elle peut en effet être touchée par les crues de la Dordogne (secteur du bourg). Le principal enjeu exposé est le bâti résidentiel.

En cas de d'alerte ou de prévision de crue, la commune prend les mesures suivantes :

- Alerte de la population soumise au risque par la mairie
- si nécessaire, évacuation de la population exposée et prise en charge par la mairie
- Mise en place d'une permanence téléphonique : 05 65 38 58 85

LES BONS REFLEXES !



Fermez les portes,
les aérations



Montez dans les étages
immédiatement



Coupez l'électricité
et le gaz



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas :
libérez les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école :
l'école s'occupe d'eux



Ne prenez pas votre
voiture ; Ne forcez
pas les interdictions



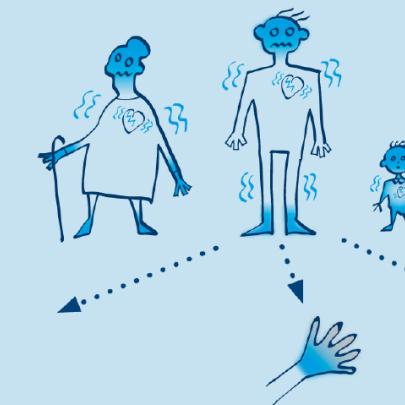
Commune de GINTRAC
RISQUE INONDATION - PPRI

VAGUE DE TRÈS GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR



Attention vague de très grand froid

Le très grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement une fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.
- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

CHUTES DE NEIGE - VERGLAS

Les intempéries hivernales peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige ou/et des périodes de grands froids. L'enneigement et le verglas rendent les conditions de circulation particulièrement difficiles.

Les services départementaux salent et déneigent en priorité la **RD 30**, et, parfois, la **RD60**. La commune peut être amenée à assurer le déneigement ou le salage des voies prioritaires, le cas échéant avec l'assistance d'agriculteurs locaux.

En cas d'enneigement exceptionnel très difficile et durable, la commune de GINTRAC prend les mesures suivantes :

- Dégagement des voies prioritaires, le cas échéant sur réquisition d'engins agricoles
- Prise de contact avec les personnes isolées/vulnérables par relais de quartier ou téléphone

LES BONS REFLEXES !

- Protégez les installations du gel (canalisations extérieures, compteur d'eau).
- Renseignez-vous sur les prévisions météo.
- Evitez les déplacements.
- En cas de déplacement indispensable, munissez vous d'équipements spéciaux. (chaînes, couvertures, vêtements chauds, provisions...).

 Le déneigement est l'affaire de tous ! Que vous soyez locataire, propriétaire ou commerçant, vous devez dégager le verglas et la neige des trottoirs et voies devant chez vous. En cas d'accident vous pouvez être tenu pour responsable

GRAND FROID

Le plan Départemental Grand Froid prévoit 4 niveaux :

Niveau 0 : Veille saisonnière du 1^{er} novembre au 31 mars

Niveau 1 : **TEMPS FROID** - Déclenché par le Préfet si

T°C = ou < 0° C le jour ET -5° C < T°C min > -10° C



Niveau 2 : **GRAND FROID** - Déclenché par le Préfet si

T°C = ou < 0° C le jour ET -10° C < T°C min > -18° C

Niveau 3 : **FROID EXTREME** - Déclenché par le Préfet

La commune de GINTRAC prend des mesures à partir du niveau 3 :

- alerte par téléphone et relais de quartier des personnes isolées/ vulnérables
- Le cas échéant, évacuation des personnes isolées/ vulnérables
- Mise en place d'une permanence téléphonique : 05 65 38 58 85

RUPTURE DE BARRAGE

La commune de **GINTRAC** est soumise au risque de rupture du barrage de Bort-les-Orgues et du barrage De St Etienne de Cantalès (secteur du bourg).

Le risque de rupture brusque et imprévue est extrêmement faible. La situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage. En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très destructrice, qui toucherait le secteur de la Fontaine du bourg.

En cas de rupture d'un barrage , la commune, avisée par le préfet ou le gestionnaire prend les mesures suivantes :

- Alerte et évacuation de la population menacée vers les points hauts
- Information du reste de la population par les relais de quartier
- Mise en place d'une permanence téléphonique : 05 65 38 58 85

**Temps d'arrivée de l'onde : 3h07 pour le barrage de Bort-Les-Orgues
1h20 pour le barrage de St Etienne de Cantalès**



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléhonez pas : libérez les lignes pour les secours



Ne prenez pas votre voiture ; ne forcez pas les interdictions



Barrage De St Etienne de Cantalès

MOUVEMENT DE TERRAIN

LES BONS REFLEXES !

- Fuir latéralement,
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- Appeler le 112.

Renseignements 05 65 38 58 85



CANICULE

Il existe 4 niveaux de vigilance :

- Niveau 1 : Veille saisonnière du 1^{er} juin au 31 août
- Niveau 2 : AVERTISSEMENT CHALEUR = niveau de vigilance météo jaune
- Niveau 3 : ALERTE CANICULE = niveau de vigilance météo orange—Déclenchée par le Préfet
- Niveau 4 : MOBILISATION MAXIMALE = niveau de vigilance météo rouge— Déclenchée sur instruction du Premier ministre



La commune de GINTRAC prend des mesures à partir du niveau 4 :

Mise en place d'une « vigie canicule » assurée par les élus
Mise en place d'une permanence téléphonique : 05 65 38 58 85

LES BONS REFLEXES !

- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.
- Buvez fréquemment, même sans soif.
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres.
- Aérez la nuit.
- Limitez vos activités physiques.
- Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches et voisins



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps et se ventiler



Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour



Donner et prendre des nouvelles de ses proches



Manger en quantité suffisante



Ne pas boire d'alcool



Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr